



Commune de Noréaz

PV de l'assemblée communale du 30 mai 2019 à 20h15

Présidence : Sébastien Chenaux, Syndic
Conseillers présents : Isabelle Staub-Barbey, Séverine Egger, Fabien Guisolan, Réginald Sapin
Citoyens présents : 44 y compris 5 conseillères et conseillers communaux

Bonsoir à tous,

M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée communale à 20h15 et de saluer, très cordialement, tous les participants. Il informe que cette assemblée sera enregistrée afin d'assurer une parfaite conformité avec le procès-verbal qui en est dressé. Il déclare, donc, cette assemblée communale ouverte.

Convoquée, conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes (LCo), par insertion dans la Feuille officielle no 21 du 24 mai 2019, ainsi que par le bulletin communal de mai 2019 distribué à chaque ménage, cette assemblée peut, dès lors, siéger valablement.

Afin de former le bureau de cette assemblée, au sens de l'art. 14 LCo, les personnes suivantes sont nommées comme scrutateurs :

- Devant côté porte : Marlyse Cuennet
- Derrière côté porte : Ludovic Paratte
- Derrière côté fenêtres : Christophe Corpataux

Le nombre de citoyens actifs présents ayant le droit de vote est de 44. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. Pour demander le vote à bulletin secret, il faut, au minimum, 1/5^{ème} des personnes présentes, soit, pour cette assemblée, 8 personnes.

La parole est donnée à la secrétaire pour la lecture de l'ordre du jour figurant dans la convocation :

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 janvier 2019 Ce procès-verbal ne sera pas lu, mais il peut être consulté auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouverture, ou sur www.noreaz.ch
2. Comptes 2018
 - a) présentation des comptes
 - de fonctionnement
 - d'investissement

- b) rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - c) approbation
3. Investissements 2019
 4. Nomination d'un nouvel organe de révision
 5. Divers

- le tractanda ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Point 1 Procès-verbal de l'assemblée du 22 janvier 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 janvier 2019 n'est pas lu comme mentionné dans la convocation: il pouvait être consulté au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune, www.noreaz.ch. Conformément à l'article 13 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal. M. le Syndic ouvre la discussion, personne ne demande la parole. Il remercie son auteure et propose le vote à mains levées :

- le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité

Point 2 Compte 2018

Pour la présentation des comptes; M. le Syndic cède la parole à M. Réginald Sapin, pour l'explication des comptes de fonctionnement et d'investissements 2018 :

Par tout ménage, vous avez reçu le détail des comptes annuels. Je vais vous présenter les principaux écarts et événements qui ont eu une incidence sur ces derniers.

Le budget prévoyait un déficit de CHF 41'200. Les comptes sont plus réjouissants puisqu'ils bouclent avec un excédent de produits de CHF 3'133.49 après des amortissements supplémentaires de CHF 230'912.20.

Nous passons en revue les comptes en relevant les principaux écarts par rapport au budget.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0. ADMINISTRATION

Excédent de charges de 250'937

Une diminution de CHF 1'453 ou 0.6 % par rapport au budget 2018.

Le budget a été respecté dans ce dicastère

1. ORDRE PUBLIC

Excédent de charges de 30'886

Une diminution de CHF 7'174 par rapport au budget. Les produits des taxes d'exemption ont été plus élevés que le budget de CHF 3'433.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Excédent de charges de 806'714

Une augmentation de CHF 22'994 par rapport au budget 2018.

La participation de Noréaz pour le cercle scolaire a augmenté de CHF 33'167, suite à la prise en charge des frais de transports dès le mois d'août. Le budget 2019 avait également été augmenté en conséquence.

3. CULTURE ET LOISIRS

Excédent de charges de 58'841

Une augmentation de CHF 4'461 par rapport au budget 2018.

Les frais d'entretien de la place de sport a été plus important que le budget.

4. SANTE

Excédent de charges de 238'906

Il s'agit de charges liées. Nous constatons une augmentation de CHF 24'336 par rapport au budget 2018 provenant des éléments suivants :

- La participation de la commune aux soins spéciaux pour personnes âgées a été supérieure de CHF 8'826.
- Le service médical des écoles a augmenté de CHF 4'289.

5. AFFAIRES SOCIALES

Excédent de charges de 372'289

Une augmentation de CHF 28'569 par rapport au budget 2018 ou 8.3 %.

Cette augmentation provient principalement des charges des structures d'accueil à la petite enfance qui ont augmenté de CHF 22'185.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Excédent de charges de 110'369

Une diminution de CHF 9'621 provenant d'une économie sur le déneigement des routes.

7. PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Excédent de charges de 10'602

Alors que le budget présentait un déficit de CHF 30'650.

70. Provisionnement en eau

Cette rubrique s'autofinance.

Les taxes uniques de raccordement d'eau se sont élevées à CHF 40'421 et l'attribution à la réserve à CHF 61'740.

71. Protection des eaux

Cette rubrique s'autofinance.

Les taxes uniques de raccordement se sont élevées à CHF 24'745 et l'attribution à la réserve à CHF 19'656.

Nous constatons que l'attribution à la réserve est inférieure aux taxes uniques de raccordement.

72. Déchetterie

Excédent de dépenses de CHF 4'908 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 19'650. La couverture des charges s'élève à 93.8 %. Le seuil de 70 % de couverture est largement atteint.

73 à 75 Cimetière, endiguement des eaux

Ces rubriques ne relèvent pas d'écarts significatifs.

79 Aménagement du territoire

Excédent de charges de CHF 2'706 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 3'000.

8. ECONOMIE

Excédent de charges de 4'585

Identique au budget

9. FINANCES ET IMPOTS

90. IMPOTS

Excédent de produits de 1'869'844

Les recettes fiscales de la rubrique 90 sont légèrement supérieures au budget 2018 de CHF 137'684 grâce principalement à des recettes exceptionnelles sur les gains immobiliers et les droits de mutations.

930. PEREQUATION FINANCIERE

Excédent de produits de 144'464

940. GERANCE DE FORTUNE

Excédent de charges 7'681

Les amortissements obligatoires sont fixés par le Service des communes.

942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

Excédent de produits de 29'567

Soit une légère augmentation par rapport au budget de CHF 3'067.

943. MAISON COMMUNALE

Excédent de charges de 158'449

Soit une augmentation de CHF 23'349 par rapport au budget.

Une répartition différente des charges de personnel par rapport au budget a généré des charges supplémentaires de CHF 10'154. Ce montant se retrouve en diminution de la rubrique 29 Administration scolaire.

944. EGLISE

Le compte s'égalise avec une charge d'amortissement et intérêts de CHF 7'592.

945. IMMEUBLE ROUTE DE PONTAUX

Excédent de produits de 57'930

Le rendement de notre immeuble de placement est toujours intéressant. Il permet de diminuer le coefficient d'impôt d'un point.

99. AUTRES POSTES

Suite à la vente d'un terrain, un profit exceptionnel de CHF 182'500 a été réalisé.

Cash flow

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Bénéfice	3'134	- 41'200	1'580
Amort. Obligatoires	114'540	115'290	115'290
Amort. Suppl.	136'188	0	230'912
Variation réserves	0	0	0
Cash flow avant les réserves obligatoires	253'862	74'090	347'782
Attributions réserves obligatoires	81'396	31'060	112'298
Cash flow	335'258	105'150	460'080

Compte d'investissements

Le total des investissements de l'exercice 2018 s'élève à CHF 1'030'620, ce qui est très important. Les nombreux investissements planifiés ont été réalisés.

Hébergement données informatiques

⊙ Budget		15'000
⊙ Investissement		26'626
⊙ Ecart		11'626
Dépassement par rapport au crédit d'investissement		77.5%

Pont de la Sonnaz

⊙ Budget		165'000
⊙ Investissement 2016	9'996	
⊙ Investissement 2017	8'100	
⊙ Investissement 2018	188'478	
⊙ Total		206'574
⊙ Ecart		41'574
Dépassement par rapport au crédit d'investissement		25.2 %

Ce montant représente le 50 % des coûts. Le reste a été financé par la commune d'Avry.

Ce budget a été voté en 2015. Entre-temps le projet de rénovation s'est modifié, ce qui justifie cette augmentation.

Place de parking

⊙ Budget		150'000
⊙ Investissement 2018		181'154
⊙ Ecart		31'154
Dépassement par rapport au crédit d'investissement		20.8 %

La place de parking a enfin été réalisée.

Un bac de rétention des eaux de pluie a été installé sous le parking pour stocker les eaux lors de pluies torrentielles.

PED quartier Eglise – route et équipement

⊙ Budget		415'000
⊙ Investissement 2016	3'990	
⊙ Investissement 2017	0	
⊙ Investissement 2018	428'235	
⊙ Total		432'225
⊙ Ecart		17'225
Dépassement par rapport au crédit d'investissement		4.2 %

La route d'accès à ce quartier est ainsi réalisée.

Il est dès lors possible de construire un ou des bâtiments dans ce quartier.

Aménagement chemin pédestre

⊙ Budget		180'000
⊙ Investissement 2015	3'240	
⊙ Investissement 2017	548	
⊙ Investissement 2018	131'843	
⊙ Total		135'631
⊙ Ecart		-44'369

Diminution par rapport au crédit d'investissement - 24.7 %

Pont sur le Palon

⊙ Budget		105'000
⊙ Subvention		-92'400
⊙ Investissement 2017	104'754	
⊙ Investissement 2018	25'530	
⊙ Subvention	-102'595	
⊙ Total		27'689
⊙ Ecart		15'089

Légère augmentation par rapport au budget sur cet investissement.

Collecteurs du PED du quartier de l'Eglise

⊙ Budget		34'000
⊙ Investissement		35'108
⊙ Excédent		1'108

Pas de commentaires particuliers.

Eau potable, secteur de la Côte

⊙ Budget		50'000
⊙ Investissement		36'726
⊙ Excédent		-13'274

Pas de commentaires particuliers.

Eau potable, secteur de l'Eglise

⊙ Budget		30'000
⊙ Investissement		4'700
⊙ Différence		-25'300

Eau potable, secteur des Tourbières

⊙ Budget		113'000
⊙ Investissement		20'000
⊙ Report de crédit		93'000

Aménagement déchetterie

⊙ Budget		20'000
⊙ Investissement 2016		14'020
⊙ Investissement 2018		4'788
		18'808
⊙ Excédent de produit		-1'192

Aménagement complexe communal

⊙ Budget	60'000
⊙ Investissement	50'086
⊙ Report de crédit	9'914

Il reste à faire les peintures.

Vente terrain

⊙ Encaissement	182'500
----------------	---------

Il s'agit de la vente d'un terrain que nous retrouvons dans les produits exceptionnels dans le compte de fonctionnement car ce terrain était valorisé dans les comptes de la commune à CHF 0.

L'assistance n'ayant pas de question, la parole est donnée à M. De Bourgknecht, président de la commission financière pour son rapport :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 MAI 2019 SUR LES COMPTES 2018

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En vertu de l'article 97 al.1 let.c bis de la Loi cantonale sur les communes, la commission financière « *prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général* ».

La Commission financière a tenu une séance le 15 mai 2019 en présence de Monsieur Réginald Sapin. Lors de cette séance, elle a eu l'occasion de lui poser différentes questions nécessaires à la bonne compréhension des comptes 2018 et a obtenu de sa part des réponses circonstanciées. A l'issue de cette séance, et compte tenu des informations reçues, la commission n'a pas jugé nécessaire de rencontrer Monsieur Dominique Seydoux, expert-réviseur auprès de la fiduciaire Sorefisa Berney, organe de révision de la Commune de Noréaz.

Comme en 2017, et pour pouvoir répondre aux exigences légales fixées, la Commission se limite à une lecture partielle du rapport de l'organe de révision :

« En notre qualité d'organe de révision, conformément aux dispositions des articles 98d et 98e de la loi sur les communes, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissements et engagements conditionnels) de la Commune de Noréaz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions de droit

public en matière de tenue des comptes communaux. Nous recommandons à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis clôturant avec un excédent de produits de CHF 3'133,49 ».

A la lumière de ce rapport, des explications données aux membres de la Commission financière par le représentant du Conseil communal Monsieur Sapin, la Commission financière se positionne favorablement sur le rapport de l'organe de révision et invite l'assemblée communale à accepter les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Au nom de la commission financière qui intervient aujourd'hui pour la dernière fois, à tout le moins dans sa forme actuelle, je veux ici vous témoigner de notre reconnaissance pour tout le travail accompli à ce jour et pour celui que vous accomplirez encore au cours des prochains mois.

Il est très facile de critiquer ce que font les autres, autrement plus difficile de réaliser quelque chose. Ce quelque chose, vous l'avez chacun réalisé, dans vos domaines respectifs, nous en sommes conscients au sein de la Commission et vous en remercions.

p. la Commission financière
Laurent de Bourgnecht, Président

M. le Syndic demande à l'assemblée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2018 ainsi que les compte d'investissement en vigueur, comme ils vous ont été présentés ?

Le conseil ne vote pas sur l'approbation des comptes.

- les comptes de fonctionnement 2018 ne suscitent pas de remarques et sont approuvés à l'unanimité sans le conseil communal

Point 3 : Investissement 2019

M. le Syndic cède la parole à M. Réginald Sapin pour l'explication des investissements :

- Stand de tir : assainissement et mise aux normes de la butte de tir et de la ciblérie

La société de Tir exploite et entretient depuis 1948 le stand de tir situé sur la commune de Prez-vers-Noréaz et les cibles qui sont sises sur le territoire de la commune de Noréaz. Les communes de Corserey en 1998 et de Ponthaux en 2015 ont rejoint la société.

La société de Tir est active pour des raisons militaires, dans le cadre des tirs obligatoires, mais aussi et surtout dans le cadre du tir sportif, avec ses 80 membres actifs et ses 25 jeunes tireurs.

Depuis plusieurs années, la ciblérie doit être mise aux normes et des récupérateurs de balles doivent être installés d'ici à 2020 au plus tard. De plus, nous savons que la butte de tir nécessite une

dépollution. Le subventionnement par la Confédération de la dépollution est directement lié au fait d'avoir mis en place les récupérateurs de balles.

Nous avons dernièrement convenu d'une clé de répartition avec les communes partenaires pour tous ces travaux. Ainsi, pour ce qui est de l'entretien de la ciblerie et de la mise en place des récupérateurs de balles, c'est au prorata du nombre d'habitants (population légale) que nous répartirons les frais. Pour ce qui est de la dépollution de la butte, c'est en tenant compte de la date d'entrée dans la société que nous établirons la répartition.

Une fois les subventions déduites (environ 50%), un montant de CHF 250'000.00 sera à répartir.

Ce chiffre sera encore affiné grâce à l'étude actuellement mandatée auprès du bureau Hydrosol.

Pour la commune de Noréaz, c'est un montant total de CHF 95'000.00 qui sera soumis au vote. Le travail sera réalisé sur plusieurs années mais débutera en 2019.

Le financement s'effectuera par crédit bancaire, ce qui engendrera les charges suivantes :

Amortissement de 15 %	CHF	14'250.00
Intérêts 2 %	CHF	1'900.00
TOTAL	CHF	16'150.00

M. Baechli demande le coût total des travaux ?

M. Sapin Réginald répond environ 250'000,-- subventions déduites, don un total réel d'environ 500'000.

M. Gobet s'interroge. La confédération, donc l'armée, a imposé aux communes de construire des stands de tirs et des cibleries et maintenant il ne comprend pas pourquoi c'est aux communes de payer ? Pourquoi la confédération ne prend pas tout à sa charge ?

M. le Syndic répond qu'il a aussi soulevé ce fait auprès de la préfecture, malheureusement nous n'avons pas le choix. Si nous ne profitons pas de la subvention aujourd'hui, un jour on sera mis devant le fait accompli et tous les frais seront à notre charge.

M. Gobet ne comprend pas pourquoi rien n'a été fait de la part des départements militaires cantonaux.

M. Le Syndic reste dubitatif à cette remarque.

M. Gobet soulève que le terrain est rempli de molasse et a peur que la terre continue à glisser.

M. le Syndic répond qu'une entreprise spécialisée est venue sonder le terrain, par contre il ne sait pas précisément si cette analyse a été effectuée et va se renseigner.

Terrain de football : Rénovation de la pelouse

La pelouse de Noréaz n'a jamais été régénérée. Etant donné que le FC Piamont a la chance de jouer les premiers rôles dans le championnat de 2^{ème} ligue, le Conseil communal propose une réfection totale de la pelouse afin de garantir à nouveau un terrain digne de son équipe. Ces travaux consistent principalement à niveler la surface, spécialement les affaissements des drainages, et à décompacter et aérer le sol en profondeur.

Le prix de cet investissement s'élève à CHF 19'000.00

Cimetière : Jardin des souvenirs

Le Conseil communal propose de créer un jardin des souvenirs dans le cimetière. Le talus du parking ainsi que la zone en bas du parking seront également aménagés. Le Conseil profitera aussi de l'occasion d'aménager la surface autour du cimetière.

Le Conseil propose de libérer un montant de CHF 20'000.00

Mme Meuwly demande ce qu'est un jardin des souvenirs ?

M. le Syndic répond que le jardin des souvenirs est pour les personnes qui n'auraient pas souhaité de tombe cinéraire ou pour les personnes que l'on doit sortir du columbarium.

Mme Macherele s'interroge sur la facture reçue pour l'incinération de son mari. Un point « assurance et administration » est mentionné pour un montant de Chf. 50.-. Elle veut comprendre pourquoi il y a une assurance.

La secrétaire explique que c'est un point informatique que nous ne pouvons pas changer qui englobe l'administration et/ou l'assurance. Pour ce cas précis, uniquement l'administration est concernée.

PGEE : Quartier du Petit Clos

Le quartier des Tourbières va prochainement se construire et le plan de quartier du Petit Clos est terminé, ce qui laisse supposer des constructions prochaines. Le Conseil communal propose de continuer la mise en séparatif qui s'arrêtait à la fin du quartier des Tourbières en construisant de nouvelles conduites qui traverseront la zone le Petit Clos et se raccorderont au bas du village dans les conduites déjà existantes pour la STEP.

Cet investissement s'élève à CHF 275'000.00 et sera financé par les fonds étrangers de la manière suivante :

Amortissement 15 %	CHF	41'250.00
Intérêts 2 %	CHF	5'500.00
TOTAL	CHF	46'750.00

M. Scherly P.-A. demande s'il n'y a pas un risque que la conduite doive être déplacée par la suite ?

Mme Staub Barbey répond que la commune a garanti ce problème par des conventions, donc nous sommes protégés et elles ne seront pas déplacées. Des zones spéciales sont mises également dans notre nouveau PAL avec des distances de limites augmentées. Pour le PAD du Petit Clos les conditions seront aussi été posées à cet effet.

M. le Syndic cède la parole à M. De Bourgknecht président de la commission financière pour son rapport :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 MAI 2019 SUR LES INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Lors de sa séance du 15 mai 2019, la Commission financière a pris connaissance des propositions d'investissements 2019 faites par le Conseil communal, à savoir Fr. 16'150.- pour l'assainissement du stand de tir, Fr. 19'000.- pour le terrain de football, Fr. 20'000.- pour la création d'un jardin des souvenirs ainsi que Fr. 275'000.- pour la construction de conduite (mise en séparatif) dans le quartier du Petit Clos.

La commission rappelle que conformément à l'article 97 de la Loi sur les Communes, la commission prévise le plan financier uniquement sous l'angle de la capacité financière de la Commune à engager telle ou telle dépense et non pas sur l'opportunité de les engager.

La commission financière a eu l'occasion d'analyser les nouvelles dépenses 2019, non seulement de manière individuelle, mais aussi dans le cadre général de celles décidées au cours des dernières années. Ce faisant elle a pu se rendre compte que la Commune a la capacité financière de les engager ; elle les prévise sous cet angle favorablement et invite dès lors l'assemblée communale à les accepter.

Pour la commission financière

Laurent de Bourgknecht, Prés.

M. le Syndic passe la parole à l'assemblée pour le vote :

- l'investissement de Chf. 95'000,-- pour l'assainissement et la mise aux normes de la butte de tir et de la ciblerie ne suscite aucune remarque et il est approuvé, avec 4 contre parti et 1 abstention.

- l'investissement de Chf. 19'000,-- pour la rénovation de la pelouse du terrain de foot ne suscite aucune remarque et il est approuvé, avec 2 contre parti et 1 abstention.

- l'investissement de Chf. 20'000,-- pour la réalisation d'un jardin de souvenirs dans le cimetière ainsi que le talus de l'église en dessous de la place de parking ne suscite aucune remarque et il est accepté, avec 1 contre parti et 4 abstentions.

- l'investissement de Chf. 275'000.- pour la mise en séparatif du quartier du Petit Clos ne suscite pas de remarque et il est approuvé, avec 1 contre parti et 6 abstentions

Point 4 : Nomination d'un nouvel organe de révision

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE SUR LE CHOIX DE L'ORGANE DE RÉVISION

Lors de sa séance du 15 mai 2019, la commission financière a dû se pencher sur la question du choix de l'organe de révision.

La fusion de la commune de Noréaz avec celle de Prez et Corserey a limité le mandat de révision à une année seulement, soit pour les comptes 2019. La société Sorefisa Berney SA ayant été fait 6 ans, il n'était pas possible de lui renouveler le mandat, ne serait-ce que pour une année.

Sur recommandation de cette fiduciaire, il a été décidé de donner mandat à la fiduciaire Square Finance SA.

Les liens professionnels qui existent entre ces deux fiduciaires faciliteront la passation d'informations et d'une manière générale la transition du dossier. Ils ont également permis d'obtenir un prix correspondant à ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui, ce qui va dans l'intérêt de la Commune.

Il est une fois encore rappelé que ce mandat est confié pour une année. Au-delà, il appartiendra à la nouvelle entité communale de choisir son organe de révision.

En conséquence, la commission financière invite l'assemblée à entériner son choix et à nommer la Fiduciaire Square Finance SA comme organe de révision des comptes de la Commune de Noréaz pour l'année 2019.

p. Commission financière
Laurent de Bourgknecht, Prés.

- la nomination du nouvel organe de révision ne suscite pas de remarque et est approuvé à l'unanimité.

Point 5 : Divers

Quelques dates importantes à retenir :

Le samedi 25 mai, l'ancienne cabine téléphonique à l'arrêt de bus en haut du village reprend vie. Le conseil communal a décidé de mettre cette cabine comme petit coin pour un échange de livres, de jeux de société et de jouets en bon état. Bien sûr ce ne sera pas un coin où on met des livres ou des jouets en mauvais état, mais un coin d'échanges. Le conseil vous invite à l'inauguration le samedi 25 mai sur place dès 10h30.

Le jeudi 13 juin, le travail de révision du plan d'aménagement local PAL arrivera à bout touchant de la mise à l'enquête. Le conseil communal, la commission d'urbanisme et le bureau d'urbanisme vous invitent à venir à une séance d'informations publiques le jeudi 13 juin à 20h. Un tout ménage vous parviendra bientôt.

Le lundi 24 juin, une séance d'information pour le futur conseil général se déroulera à Prez-vers-Noréaz. Toutes les personnes qui sont intéressées à donner du temps pour notre charmant village de Noréaz et pour notre future commune sont invités à y participer. Les élections pour le conseil communal et le conseil général auront lieu le dimanche 10 novembre.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions :

M. Epiney demande où en est la reprise de la route du Lac/Pra lavé ?

F. Guisolan informe qu'il viendra prendre contact avec un délégué afin de leur proposer 2 variantes possibles.

M. Michel lors de la séance d'info de la fusion des communes, on nous a prévenus qu'on ne pouvait plus voter de crédits conséquents. Selon un article dans La Liberté, la commune de Corserey investirait sur les routes pour Chf. 820'000 et Chf. 752'000 pour l'épuration. Nos routes sont dans un état scandaleux, donc pourquoi vous ne faites pas la même chose ? Il demande donc qu'à la prochaine assemblée, la commune propose un investissement pour les routes comme le font les autres communes.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas au courant de l'investissement pour les routes. Par contre, concernant les eaux usées, c'est un projet connu afin de se raccorder sur Prez-vers-Noréaz. Dans les budgets de la nouvelle commune, il est déjà prévu la réfection de certaines routes à Noréaz.

F. Guisolan ajoute que les offres pour la réfection des routes sont déjà prêtes pour un montant de Chf. 900'000,--

Mme Chenaux a été très déçue en lisant le bulletin communal que rien n'était prévu pour la route Souspierraz. Il y a 2 assemblées qu'on nous promet que ça sera fait et rien.

F. Guisolan comprend que tout le monde souhaite avoir des routes en meilleur état, il ne faut pas oublier que ces dernières années nous avons eu énormément d'investissements. On va refaire la route qui monte à la forêt, la route de Ponthaux et on va également goudronner une partie de la route depuis la déchetterie en direction du village.

E. Gobet soutient la demande de M. Michel Jean-Bernard et Mme Chenaux. Il pense que c'est vraiment de la négligence de la part de la commune plus qu'un manque de budget. La route du stand est vraiment dans un état lamentable. Il constate également que certains problèmes sur les routes sont réglés rapidement mais pas cette route.

M. le Syndic remercie pour les informations.

M. Cuennet-Gobet demande combien de mètres sépare la route devant Mme Chenaux au bout de route d'accès à la déchetterie déjà refait ? Cela fait des années que la demande revient en assemblée, au final ça résonne comme une provocation de votre part. Elle est déçue de constater que le souci perdure depuis son enfance.

M. Sapin prend la parole en informant qu'un million a été investi cette année, il va falloir l'absorber. Cette route n'est pas la seule à refaire, il ne faut pas l'oublier. Nous pouvons tout à fait refaire les routes complètes mais vos impôts seront donc augmentés. La commune fait de son mieux mais elle ne peut pas tout faire en même temps.

M. Paratte relève qu'il n'est dans la commune que depuis 5 ans mais rejoint l'avis général sur ces routes. Il pense qu'il faut vraiment faire comme Corserey l'a fait car avec la nouvelle commune cette route va passer sous la pile. Il propose qu'au prochain conseil un vote soit fait pour la réfection de cette

route, il restera 6 mois pour faire le nécessaire, à l'assemblée tout le monde votera pour et personne ne vous en voudra.

L'assemblée applaudit collectivement.

M. Baechli pense que de dépenser maintenant correspond à une augmentation d'impôts à suivre.

M. Scherly P.-A selon les informations de fusion, dès 2022 les impôts augmenteront, c'est inévitable. Donc quoiqu'on fasse maintenant, ils seront de toute façon augmentés.

Mme Cudré-Mauroux demande d'installer barrière pour le chemin qui va au terrain de foot et demande d'utiliser le solde d'investissement pour faire quelque chose. Lorsque les camions passent, elle pense vraiment que les utilisateurs du chemin sont en danger.

F. Guisolan explique que le terrain n'est pas encore tassé. Dès que le terrain sera plus dur, ça sera plus stable. De plus, nous allons mettre des piquets supplémentaires. Nous sommes dans les normes légales soit à 80 cm de la route. Si un camion doit sortir de la route, barrière ou pas, il sortira.

Mme Fornt-Arrigo, trouve également que d'aller avec les enfants de l'AES en promenade est fort agréable, mais rappelle que c'est une route à 80 km/h.

M. le Syndic prend note mais souligne que ce chemin ne pourra pas être déplacé.

M. Scherly P.-A revient sur le point de la caisse de pension, les communes devront passer à la caisse selon les débats dans les journaux, qu'en est-il ?

R. Sapin répond que cela concerne les professeurs, soit l'état qui les paie ou également les employés de certaines associations d'état. Nos employés ne sont pas affiliés à la caisse de prévoyance de l'état.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa participation à cette dernière assemblée communale ordinaire de la commune de Noréaz. Il remercie pour ces débats qu'il espère constructifs. L'assemblée est levée et il invite tout le monde partager un verre de l'amitié avec la petite agape qui va avec.

La séance est levée à 21h15

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire :

Le syndic :

A. Pouget

S. Chenux